

L'an deux mille seize, le mercredi douze octobre à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la commune de SAINT FRONT DE PRADOUX dûment convoqué, s'est réuni sous la Présidence de Monsieur Pierre André CROUZILLE, Maire.

Etaient présents :

M. Pierre André CROUZILLE, Maire

Mesdames Régine BARRADIS et Nelly LAUNAY et Monsieur Pascal PICHARD, Adjoint

Mesdames et Messieurs Jean Marc BARRADIS, René EYRAUD, Arnaud FELIX, Isabelle FENELON, Hervé FULBERT, Claire HENON, Serge OLIVIER, Marie Claude PAILLOT, Monique PICHARDIE

Absents excusés : Monsieur Patrick MARTIN qui a donné pouvoir à Madame Isabelle FENELON, Monsieur Daniel LAUBUGE

Date de convocation : 06 octobre 2016

M. Arnaud FELIX a été désigné par le Conseil Municipal secrétaire de séance en vertu de l'article L 2121-15 du CGCT.

Ordre du jour :

1 : Approbation procès-verbal de la séance précédente.

2 : Délibérations :

- Lotissement communal : Autorisation d'achats bilatéraux Bourdillou- Commune de Saint Front de Pradoux
- Fusion des Communautés de Communes : Choix du nom, du siège et du nombre de représentants
- Isolation de l'école : Autorisation de signature convention TEPCV

3 : Présentation du rapport sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement collectif- exercice 2015.

4 : Présentation de l'étude sommaire de l'ATD logements du bourg

5 : Fusion des Communautés de Communes : présentation de la fiscalité

6 : Points sur les travaux

7 : Compte-rendu des réunions syndicales et commissions

8 : Questions diverses

Points rajoutés à l'ordre du jour :

- A la demande de Claire Hénon : la façade de l'école
- A la demande de Jean Marc Barradis : points sur la cantine, le gymnase et les TAP
- A la demande de Serge Olivier : point sur des travaux

Adoption du procès-verbal de la précédente réunion :

Serge Olivier félicite Claire Henon pour la rédaction du procès-verbal de la réunion précédente, qui est selon lui fidèle. Il est adopté à l'unanimité.

DELIBERATIONS :

Achats de terrain lotissement communal :

Les collectivités ne peuvent pas faire d'échange donc c'est un achat pour 1 € symbolique. Il faut toutefois donner une valeur vénale au terrain. Pour cela, on s'est basé sur le prix payé pour les achats des autres terrains du futur lotissement.

Monique Pichardie demande si le bornage a été fait. Oui il l'a été au mois d'août.

2016.10.12/01 :

Vu l'intérêt que présente, pour la réalisation du futur lotissement communal, l'achat et la vente de terrains entre Mme Bourdillou Renée et la commune.
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **Approuve** l'acquisition par la commune de la parcelle AD 27 p d'une superficie de 1841 m² appartenant à Mme Bourdillou Renée née FEYTOUT au prix de 1 €, la valeur vénale de ce bien étant estimée à 11 046 €.
- **Approuve** la vente par la commune des parcelles AD 19p et AD 26p d'une superficie de 1841m² à Mme Bourdillou Renée née FEYTOUT au prix de 1 €, la valeur vénale de ce bien étant estimée à 11 046 €.
 - **Autorise** Monsieur le Maire à passer le ou les actes avec Me LANDES, Notaire à Mussidan (Dordogne)
- **Autorise** Monsieur le Maire à faire toutes déclarations relatives à la TVA
- **Indique** que les frais seront supportés par la commune
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer toutes pièces afférentes à cette affaire.

DELIBERATION ADOPTEE PAR 14 VOIX POUR

Nouvelle communauté de communes : nom, siège et représentation

Monsieur le Maire rappelle qu'au 1^{er} janvier, la communauté de communes du Mussidanais fusionne avec la communauté de communes du Pays de Villamblard. Il faut donc se pencher sur le nom, le siège et la représentativité. Une commission a été formée pour cela, elle propose comme nom « Isle et Crempse en Périgord ». Serge Olivier faisait partie de cette commission, c'est Monique Pichardie qui avait proposé ce nom (ou plutôt Crempse et Isle en Périgord).

La Préfecture a choisi Mussidan comme siège social car il s'agit de la ville la plus peuplée mais c'est maintenant aux communes de valider ou de faire un autre choix.

Monique Pichardie fait remarquer que sur beaucoup de points c'est souvent l'EPCI le plus important qui est retenu et que le Villamblardais représente 17 communes, ils sont donc plus importants que nous.

Monsieur le Maire lui répond qu'au niveau de la représentation, le Mussidanais aura plus de conseillers.

Quant à la représentativité une simulation selon le droit commun, a été faite par la Préfecture, en fonction du nombre d'habitants de chaque commune. Monique Pichardie fait remarquer que cela peut donc évoluer.

Mussidan aurait 9 conseillers, Saint Médard de Mussidan 5, Saint Front de Pradoux, Saint Laurent des Hommes et Maurens 3, Villamblard 2 et toutes les autres communes 1.

Serge Olivier fait remarquer qu'il lui semble qu'en réunion de la Communauté de Communes, il avait été question de 44 représentants et en fait il s'agit de 47 selon cette simulation.

Jean Marc Barradis s'abstient, tout comme il s'abstiendra à l'avenir sur toutes les questions relatives à la communauté de communes. En effet, il est contre cette fusion, pour lui il fallait fusionner avec la CCIVS. De plus il regrette l'attitude déplorable de certains conseillers communautaires (pas ceux de Saint Front) qui n'ont pas suivi les votes de leurs conseils municipaux défavorables majoritairement (à 90%) à la proposition du Préfet. Il est donc regrettable que la décision finale ne reflète pas l'avis majoritaire. Monsieur le Maire dit que maintenant cette nouvelle communauté de communes existe et qu'il va falloir faire avec. Mais il est vrai qu'il y a eu des retournements de votes au sein du conseil communautaire. Serge Olivier rajoute que ce n'est pas la première fois qu'il y a des revirements, ce fut le cas au SIAEP il y a quelques années lors du renouvellement du contrat d'affermage.

2016.10.12/02 : Considérant l'arrêté préfectoral du 15 septembre 2016 portant création de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) issu de la fusion de la Communautés de Communes du Mussidanais en Périgord et de la Communauté de Communes du Pays de Villamblard à compter du 01 er janvier 2017

Considérant qu'il convient désormais de se prononcer sur le nom, le siège et la composition du futur conseil communautaire.

Monsieur le Maire rappelle que par délibération du 07 juillet 2016, le Conseil Communautaire s'est prononcé à l'unanimité pour le nom « Isle et Crempse en Périgord ».

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **décide** que la future communauté de communes porte le nom de « Isle et Crempse en Périgord »
- **décide** que son siège sera à la Mairie de Mussidan
- **opte** pour la répartition automatique des sièges conformément à l'article L 5211-6-1 II à VI

DELIBERATION ADOPTEE PAR 13 VOIX POUR / 1 ABSTENTION (Jean Marc BARRADIS)

Autorisation de signature convention TEPCV :

Monsieur le Maire rappelle que dans le cadre du projet d'isolation de l'école primaire, le plan de financement prévoit 6 000 € de fonds de concours de la communauté de communes (votés en Conseil Communautaire), une aide du Pays par le biais du TEPCV (7 000 € mais pour l'instant ce n'est qu'hypothétique) et du Conseil Départemental grâce au contrat d'objectif.

Serge Olivier va s'abstenir car pour lui les travaux ne sont pas cohérents : on change les menuiseries sans refaire l'isolation des murs, par exemple.

Monsieur le Maire lui répond qu'il y a des travaux urgents : le changement indispensable de la porte d'entrée, le remplacement de la chaudière qui connaît des pannes.

Pascal Pichard rajoute que comme les demandes de contrat d'objectif ne peuvent porter que sur des

dossiers supérieurs à 30 000 €, il a été décidé de rajouter le changement de certaines menuiseries même si l'idéal aurait été de les changer toutes.

Serge Olivier comprend mais il estime que ce choix de menuiseries n'est pas judicieux pour l'avenir, s'il faut plus tard isoler les murs.

2016.10.12/03 :

Vu la convention du 31 mars 2015 relative à la création et à la gestion d'une enveloppe spéciale transition énergétique, par la caisse des Dépôts dans le cadre du Fonds de financement de la transition énergétique (FFTE)
Vu la convention de gestion de l'enveloppe spéciale Transition énergétique du 04 mai 2015.
Vu la lettre de notification des résultats de l'appel à projets « Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte »

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de l'autoriser à signer la convention particulière d'appui financier avec Madame la Ministre de l'Environnement, de l'Energie et de la Mer.

Où l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- **Autorise** Monsieur le Maire à signer la convention financière « TEPCV » av la Ministre de l'Ecologie, du développement durable et de l'énergie et le Président du Syndicat Mixte du Pays de l'Isle en Périgord

DELIBERATION ADOPTEE PAR 13 VOIX POUR / 1 ABSTENTION (Serge OLIVIER)

Présentation du rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif- SICTEU- Exercice 2015 :

Monsieur le Maire précise qu'il y a des erreurs dans le rapport. D'après la secrétaire du SICTEU, c'est un problème de logiciel.

Serge Olivier rajoute que le rapport n'est pas clair, il y a des chiffres qui ne correspondent à rien. Selon ses calculs, il y a une augmentation de 24% entre 2009 et 2015.

Monsieur le Maire précise qu'il a fallu augmenter les tarifs suite à une demande de l'Agence de l'Eau qui en faisait une condition sine qua none pour l'octroi de subventions, car nos tarifs étaient bien plus bas que ceux pratiqués ailleurs.

Il précise que même si cela n'est pas plaisant, c'était une obligation. Serge Olivier dit que cela peut se comprendre.

Monique Pichardie s'interroge alors sur le fait qu'en 2014, le montant des travaux s'élevait à 44 000 € et qu'en 2015, il n'est que de 2 965 €. Cela s'expliquerait par le fait que pendant plusieurs années, il n'y a pas eu de travaux donc 2014 est un pic. Il y a eu des travaux sur Mussidan dont le réseau est sinistré.

Serge Olivier dit qu'il faudrait peut-être que des travaux se réalisent aussi à Saint Front et que le syndicat ne soit pas uniquement dans l'intérêt de Mussidan. Marie Claude Paillet dit que des travaux rue de la Treille seraient envisagés. Nelly Launay rajoute qu'un diagnostic a été réalisé sur l'ensemble du réseau. C'est exact mais il s'agit de l'existant, selon Serge Olivier on pourrait voir pour des extensions.

Le problème c'est que si le réseau de Mussidan n'est pas aux normes, aucune subvention ne sera attribuée et aucune extension ne pourra être réalisée.

Marie Claude Paillot demande si une explication a été donnée pour la surconsommation au lieu-dit Crabanac. Il semblerait que ce soit le compteur qui était en panne.

Serge Olivier demande ce qu'il en est pour l'assainissement dans le nouveau lotissement. 2 réponses contradictoires : Christophe Ehrismann aurait dit à Pascal Pichard que cela serait à la charge de la commune mais il aurait dit à Monsieur le Maire que le syndicat le financerait..

Serge Olivier dit qu'il faudrait en débattre en comité syndical.

Monique Pichardie dit qu'elle prend acte du rapport mais qu'elle ne l'adopte pas car elle n'a pas de pouvoir dessus sinon elle s'abstient.

2016.10.12/04

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif du SICTEU de Mussidan pour l'exercice 2015

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **Adopte** ce rapport

**DELIBERATION ADOPTEE PAR 12 VOIX POUR / 1 ABSTENTION
(Monique PICHARDIE)**

Présentation de l'étude sommaire de l'ATD logements du bourg :

Monsieur le Maire présente au Conseil l'étude sommaire établie par l'ATD. Pour eux l'achat serait intéressant car il permettrait de maîtriser le foncier dans le bourg. Monsieur le Maire a rendez-vous vendredi 12 octobre avec le sous-Préfet pour discuter d'éventuels financements. Il semblerait que l'on puisse prétendre à 30% de DETR.

Ces bâtiments vont se dégrader de plus en plus, ils sont idéalement placés dans le centre bourg.

Ils peuvent éventuellement être rasés dans l'attente de savoir ce que l'on en fait.

Monique Pichardie demande si concrètement on achète et puis on attend. Monsieur le Maire lui répond que le conseil municipal déciderait en fonction du plan de financement.

Plusieurs options s'offrent en cas d'achat:

- On rase et on fait un espace vert
- On rase et dans quelques temps on reconstruit du neuf
- On rénove

Le service des Domaines a estimé l'ensemble à 15 000 €.

Claire Hénon demande ce que l'on peut conserver dans les bâtiments. Ils sont en très mauvais état donc même si l'on ne rase pas, il faudra les consolider.

Monique Pichardie dit que des particuliers pourraient les acheter. Monsieur le Maire lui répond que cela fait des années que c'est en vente sans résultats. Elle ne comprend pas pourquoi l'on se substitue à des particuliers, elle trouve que cela ne va pas changer la configuration du bourg et qu'il vaudrait mieux refaire les rues. Monsieur le Maire lui répond que les propriétaires n'ont pas les moyens de faire les travaux ou de raser donc soit la commune ne fait rien et laisse en l'état une ruine, soit elle agit.

Isabelle Fénelon estime que c'est vraiment « une verrue ». Régine Barradis rajoute que c'est aussi une question de sécurité.

Monique Pichardie dit que l'on peut prendre un arrêté de péril. Monsieur le Maire lui répond que de telles procédures prennent des années.

Monsieur le Maire donne l'exemple de Saint Louis en l'Isle qui a acheté un bâtiment qui tombait en ruine pour le raser, il rajoute que les communes doivent parfois se substituer aux propriétaires quand il n'y a pas d'autres solutions.

Quant à l'aménagement du bourg, c'est un gros projet, qui coutera des milliers d'euros sans aucune contrepartie financière. Cela ne peut donc se faire actuellement d'autant plus que le lotissement est lancé.

Serge Olivier est d'accord pour l'achat des bâtiments si on les rase car pour lui si on en fait des logements, il n'y aura jamais de retour sur investissement.

Si c'est pour les raser, le prix de 15 000 € est trop élevé, autant mettre en place une procédure de mise en péril mais cela va être long.

Hervé Fulbert confirme qu'il faut faire baisser les prix car il y aura des coûts pour la commune, il est donc d'avis de les raser pour sécuriser l'endroit et on verra par la suite ce que l'on fait.

Quant à la suite, le Conseil se donne le temps d'y réfléchir. Une décision pour l'achat sera prise au prochain Conseil Municipal.

Fusion des Communautés de Communes: présentation de la fiscalité

Monsieur le Maire explique ce que représenterait le passage, au 1^{er} janvier 2017 lors de la fusion des Communautés de Communes du Mussidanais et du Villamblardais, à la FPU (Fiscalité Professionnelle Unique). Actuellement nous sommes en taxes additionnelles c'est-à-dire que la commune et la communauté de communes perçoivent des taxes d'habitation, foncières et la fiscalité des entreprises. En passant en FPU, toutes les taxes relatives aux entreprises reviennent à la communauté de communes. La FPU devient la règle, plus de 90 % des communautés de communes y sont assujetties.

La fiscalité des entreprises représente 82 000 € pour notre commune. Cette somme ira directement à la Communauté de Communes qui en contrepartie nous versera une attribution de compensation (AC) de 82 000 €, donc c'est neutre.

De plus en fonction des compétences transférées (école, voirie, etc...), ces AC seront réévaluées pour tenir compte des charges transférées.

Une fois le montant des AC fixées, celui-ci ne bougera plus. S'il y a des augmentations, elles seront supportées par la Communauté de Communes.

En fin de compte, tout doit s'équilibrer.

Monsieur le Maire dit qu'il faudra discuter par exemple pour les emprunts.

Pour la voirie, il semblerait que la compétence ne porte que sur les routes d'intérêt communautaire. La communauté de communes nous a demandé de lister ces routes. Monsieur le Maire a mis le maximum de routes, celles qui vont de bourg à bourg mais aussi celles qui rejoignent les départementales. En effet, si l'on ne mettait que les routes allant de bourg à bourg, seule la route du Chatenet serait concernée. Actuellement, on fait environ 40 000 € de travaux annuellement. Cette somme entrerait dans les AC, mais en contrepartie la communauté de communes n'agirait que sur la route du Chatenet. Les travaux sur les autres routes seraient à notre charge, alors que nous verserions 40 000 €/ an à la communauté de communes.

Serge Olivier dit que si toutes les communes mettent un maximum de routes cela va être énorme et qu'il va falloir payer et que la communauté de communes, c'est nous.

Monsieur le Maire donne l'exemple de la communauté de communes du Montponnais. Pour eux la voirie c'est

le variable d'ajustement, s'ils ont de la trésorerie, ils font de la voirie sinon ils n'en font pas.

Il faudra être raisonnable et ne pas exiger de refaire des routes si ce n'est pas nécessaire.

Pour Serge Olivier, la communauté de communes n'a pas vocation à refaire les routes, sa première vocation est le développement économique.

Monsieur le Maire rajoute que pour de nombreuses petites communes du Villamblardais, la voirie est le seul retour de la communauté de communes. Il précise ensuite que si les AC sont calculées selon des investissements réalisés au cours de 5 dernières années, cela va favoriser les communes qui n'ont rien fait puisqu'elles ne vont rien payer mais qu'elles vont bénéficier de la manne commune.

Tout cela va être très compliqué. D'autant plus qu'il n'y a pas de projets économiques dans le Villamblardais comme c'est le cas dans le Mussidanais avec la création de la ZAE et de la vélo route.

Le passage en FPU va avoir un impact sur la fiscalité des entreprises, puisque nous avons le taux de CFE le plus bas (après Saint Etienne de Puycorbier), il va donc falloir faire un lissage en faisant une moyenne pondérée des taux. Pour nous l'augmentation sera de 20 %, mais cela sera lissé entre 4 et 12 ans. Monsieur le Maire est favorable à 12 ans. Il rajoute cependant qu'il faut relativiser car cette hausse représente 20000 € pour l'ensemble des entreprises de la commune.

De même, nos taux communautaires (habitation, foncier) sont plus bas que ceux du Villamblardais. Donc il va falloir faire une moyenne pondérée ce qui représentera une hausse d'impôts pour les usagers du Mussidanais, si les taux communaux ne bougent pas.

Pour que l'utilisateur ne subisse pas cette hausse, la commune devrait baisser ses taux, mais le budget communal va donc diminuer. La communauté de Communes reverserait alors le manque à gagner par le biais des AC.

Pour les usagers du Villamblardais, c'est le cas inverse. Les taux communautaires vont baisser donc, soit les communes maintiennent leurs taux et les usagers paieront moins d'impôts, soit les communes augmentent leurs taux pour que les usagers payent autant d'impôts et dans ce cas, la commune percevra plus mais elle devra reverser ce surplus à la communauté de communes.

Pour cela, il faut un vote unanime de l'ensemble des communes. Cela semble être la meilleure solution (dixit Serge Olivier et Pierre André Crouzille). Serge Olivier rajoute que si un Conseil Municipal refuse, il faudra bien qu'il fasse une contreproposition, cela sera délicat.

Le passage en FPU apporte une DGF bonifiée, soit 370 000 €. Mais cela induit de prendre le maximum de compétences (7). Pour l'instant nous les avons, et en 2018, il faudra en prendre 2 de plus.

Nelly Launay a été surprise qu'au niveau des compétences, l'on ne parle pas plus de l'école. Il faudra se décider assez rapidement sur les compétences que l'on veut ajouter, sur ce que l'on met dans les compétences. Pour l'instant rien n'est encore décidé. Serge Olivier rajoute qu'il faut être prudent et ne pas prendre trop de compétences, ce qui nuirait aux finances et donc à l'objectif du développement économique.

Nelly Launay dit que cela peut être intéressant par exemple de mutualiser les machines. Serge Olivier, Pascal Pichard et Monsieur le Maire sont assez sceptiques là-dessus.

Serge Olivier en profite pour rebondir sur le mariage des communes, et sur le fait qu'il faudrait faire des demandes officielles de « mariage » aux communes alentour tant que cela permet de bénéficier de DGF bonifiée, ce qui est encore le cas pour les 3 années à venir.

Monsieur le Maire est tout à fait d'accord sauf que l'on ne peut forcer les autres communes et que pour l'instant elles ne veulent pas. Serge Olivier rajoute que si les petites communes ne veulent pas mais que Mussidan nous demande, on peut accepter. Monsieur le Maire lui précise qu'il y a d'énormes différences au niveau des taux d'imposition. Serge Olivier est d'accord mais il dit que de ne rien faire ce n'est pas mieux. Il faudrait se regrouper.

Il y a une réelle volonté de l'Etat de diminuer le nombre des communes même s'ils ne veulent pas le faire

d'autorité. La France représente 40% des communes européennes. Nelly Launay rajoute que l'on a regroupé des régions, des communautés de communes et que l'on n'ose pas s'attaquer aux communes car dans l'esprit des gens ça reste la racine.

Pour conclure, le Conseil Municipal est favorable au passage à la FPU.

Points sur les travaux :

Pascal Pichard fait le point sur les travaux effectués :

- marquage au sol. Dans le cadre de la mutualisation de la machine à peinture un employé de Mussidan est venu aider. Régine Barradis précise que les employés municipaux ont à cette occasion travaillé jusqu'à une heure du matin et elle tient à les féliciter et tout particulièrement Cindy Commes qui a su faire preuve de polyvalence.

Hervé Fulbert demande combien a coûté l'opération. La peinture en elle-même a coûté environ 1 000 € TTC, mais elle n'a pas toute été utilisée et il a fallu 3 jours de travail à nos employés dont du travail de nuit.

Il est vrai que suite au Week-End mécanique, la place de la République était très « abimée ». D'ailleurs Monsieur le Maire ne souhaite plus que certaines attractions se fassent sur celle-ci.

- La borne électrique Place de la Treille a été mise en service.

Les arrêts maladie des 2 agents à plein temps du service technique ont déstabilisé le service. Pour pallier à ces arrêts, Christophe DELLARD a été recruté pour un CDD de 1 mois.

Serge Olivier demande s'il est de Saint Front. Oui, c'est le cas, il avait postulé pour le poste de cantonnier lors du départ à la retraite de Patrick Dumas mais n'avait pas été retenu car il n'avait pas le permis poids lourds.

Jean Marc Barradis dit qu'il aurait été bien que le Conseil soit informé de ces travaux de peinture. Il rajoute qu'il serait bon que Monsieur le Maire continue à informer par mail les conseillers de ce qui se passe comme il le faisait auparavant. Monsieur le Maire lui répond que ce problème de communication n'est pas nouveau et lorsqu'il n'était que simple conseiller il lui arrivait d'apprendre des informations municipales en se rendant dans les commerces. Il conclut qu'en tout état de cause ce n'est pas pour cacher quoi que ce soit, c'est simplement que pris dans le quotidien, il n'a pas forcément le réflexe.

Pascal Pichard rajoute que l'arrêt maladie de Franck Cénatiempo n'était pas prévu et qu'il a donc fallu prendre une décision dans l'urgence.

Il précise en outre qu'il est probable que pour l'avenir il ait des restrictions sur le soulèvement de poids et sur la torsion. Ces problèmes sont peut-être une conséquence de l'accident de trajet qu'il avait eu il y a quelques années.

Compte-rendu des réunions syndicales et commissions

- Réunion publique OPAH-Programme Leader :

Au cours de cette réunion publique a été présenté un programme visant à l'amélioration de l'habitat (isolation, accessibilité et mises aux normes) mené par le Pays de la Vallée de l'Isle pour les personnes à revenus modestes voire très modestes.

Serge Olivier dit qu'il serait peut-être judicieux de cibler ces personnes au niveau communal et de leur envoyer un courrier.

L'information est diffusée sur le site internet de la commune et figurera dans le bulletin municipal. On pourra également y glisser des plaquettes d'information. Pour Serge Olivier, ce n'est pas suffisant, pour lui il faudrait faire un courrier à tous les habitants.

Il y a d'ailleurs actuellement une campagne pour l'isolation des combles, qui fonctionne principalement par parrainage. Pascal PICHARD explique c'est la société TOTAL qui paye cette isolation, plutôt que de payer

une taxe de pollution à l'Etat. Régine Barradis a téléphoné à Horizon Habitat pour que les logements des HLM des Patureaux, très mal isolés, soient pris en compte lors de cette campagne. Elle n'a pas trouvé une oreille très attentive au sein de l'organisme mais elle va les rappeler car il est vraiment nécessaire de faire cette isolation.

- SCOT :

Nelly Launay, référente de la commune, explique le déroulement de la mise en place du SCOT. Le SCOT regroupe 5 communautés de communes, il va du Montponnais jusqu'au Grand Périgueux. Son élaboration, c'est 5 ans de travail et plus de 150 réunions.

Il y a eu des visites organisées au sein de ces 5 communautés de communes, de fermes Bio, de lotissements écologiques, de zones d'activités, la gare de Périgueux, etc... Il faut avoir une vision de notre territoire pour les 20 ou 30 années à venir. Il y a des ateliers qui vont démarrer, Jean Marc BARRADIS indique qu'il souhaiterait y participer.

Questions diverses :

- Disponibilité de Véronique AUBIN

Véronique AUBIN a demandé le renouvellement de sa mise en disponibilité pour une année supplémentaire soit jusqu'au 8 janvier 2018.

- Camion de pizza :

Hervé Fulbert indique que le pizzerio est revenu Place de la Treille. C'est exact mais pour Pascal Pichard il n'est pas sûr qu'il reste car il a perdu beaucoup de clients pendant son absence. Il se donne jusqu'à Noël pour décider de continuer ou pas.

Le rôtisseur et le marchand d'huitres sont eux très contents.

- Façade de l'école :

Claire Hénon voudrait se renseigner auprès de Corinne Troquereau qui a réalisé la fresque de l'école de Mussidan. Monsieur le Maire évoque la possibilité d'un concours ouvert aux artistes. Il y aura un jury.

Serge Olivier dit que la façade est en fer et qu'il faut donc en tenir compte car il n'est pas sûr que de la peinture tienne. Il faudra donc peut-être le faire sur un support qui sera ensuite fixé.

Serge Olivier fait remarquer qu'à une époque il lui semblait que l'on disait que l'école était très belle comme ça. Pour certains oui, pour d'autres non : c'est une question de goût comme le dit Nelly Launay.

Pascal Pichard précise que Monsieur Pralong avait envisagé un petit support en céramique à mettre dans le hall.

Monique Pichardie demande si l'école maternelle est dénommée. Non elle ne l'est pas. Ce serait bien de le faire et ainsi mettre le nom sur le support en céramique envisagé par Monsieur Pralong.

Jean Marc Barradis demande si le concours est ouvert aux enfants de l'école. Monsieur le Maire avait demandé au directeur qui poliment lui avait répondu que cela pouvait se faire mais rien n'a bougé depuis.

Jean Marc Barradis et Serge Olivier proposent de le réaliser dans le cadre des TAP. Régine Barradis leur répond que c'est un travail énorme pour des enfants et de plus il faut des artistes pour les guider.

Le Conseil Municipal est favorable au principe du concours.

La commission urbanisme devra se pencher sur le projet, pour définir le projet, les conditions, etc...

- Charte zéro herbicide :

Monique Pichardie précise que l'obligation de ne pas utiliser d'herbicides sera étendue aux particuliers à compter du 1^{er} janvier 2018 et qu'il y aurait donc un travail d'information à effectuer.

Pascal Pichard répond qu'au niveau communal nos 2 agents communaux vont suivre une formation organisée par les services compétents du département.

Marie Claude Paillot fait remarquer que depuis que cette charte a été signée par les communes, les

cimetières n'ont jamais été aussi sales. Monsieur le Maire rajoute qu'il fallait mettre un frein à tout cela car il y a de plus d'enfants qui ont des cancers, etc..

Serge Olivier fait remarquer que cela obligera les industriels à trouver des produits alternatifs plus respectueux.

Hervé Fulbert dit qu'il faudrait se rapprocher des agents de Saint Médard qui ont de l'expérience en ce domaine et qui ont réussi à diminuer significativement le désherbant.

Nelly Launay précise qu'en 2018, il n'y aura plus d'herbicides dans les magasins donc le problème sera réglé.

Monique Pichardie évoque la possibilité d'emplois de chèvres ou de moutons. C'est compliqué sur les trottoirs. Pascal Pichard dit qu'en zone urbaine les particuliers entretiennent tous leur bout de trottoirs mais cela n'est pas dans les mœurs en milieu rural.

- Contrat de ruralité :

Il nous a été demandé de faire une prévision des travaux à réaliser d'ici 2020. Monsieur le Maire a proposé d'inscrire l'isolation de l'école, l'aire de jeux du nouveau lotissement, les 2 logements du bourg et une maison des associations.

Cela ne veut pas dire que ces travaux se feront, nous avons simplement pris rang au cas où.

Monique Pichardie demande si pour tous les projets inscrits dans le contrat de ruralité, il ne faut pas que cela soit en lien avec la communauté de communes. Il est vrai que ces contrats sont portés par l'intercommunalité mais il lui semble qu'il faille que les travaux soient d'intérêt communautaire.

Monsieur le Maire a rencontré le sous-préfet, il lui a dit que l'on pouvait bénéficier de 35% de DETR sur l'aire de jeux. Une estimation financière de celle-ci va être faite prochainement.

- SIVOS :

Jean Marc Barradis informe le conseil que le nouveau parking du collège est opérationnel. Pour Saint Front, les panneaux de signalisation des arrêts de bus ont été posés, nos 10 arrêts sont donc tous conformes Il manque juste celui de Belles Rives, mais c'est sur le domaine privé donc il faut voir avec la copropriété. L'emplacement des panneaux à l'entrée du bourg a été modifié.

Nelly Launay lui demande si des particuliers peuvent emprunter les cars scolaires comme cela se fait en Ardèche. La réponse est non, ils sont réservés aux scolaires. Pascal Pichard dit que c'est regrettable car la présence d'adultes permettrait de maintenir la discipline dans le bus.

- Gymnase :

Jean Marc Barradis fait remarquer que la clôture à l'arrière du gymnase est en très mauvais état même si elle a déjà été refaite. Il demande qui est le propriétaire du terrain attenant en friche. Il semblerait qu'une partie soit à Francette Deffarges. Il demande s'il n'est pas judicieux d'acheter cette partie-là ou tout au moins de refaire la clôture.

- Cantine

La cantinière a dit à Jean Marc Barradis que la hotte de la cantine n'avait pas été nettoyée. Monsieur le Maire lui répond qu'elle n'a pas donné à la mairie la liste des travaux à effectuer pendant les vacances par les agents techniques et à plusieurs reprises Franck s'en est inquiété. Normalement c'est à elle de le faire mais les cantonniers l'aident pour la partie la plus difficile. Monsieur le Maire lui fait remarquer que si elle a des remarques à faire, c'est à la mairie qu'elle devrait le dire.

La cantinière aurait également dit à Jean Marc Barradis qu'il lui manquait des plateaux et qu'elle l'aurait dit à la mairie. Régine Barradis lui répond qu'elle en avait trouvé à 14 € pièce et que compte tenu du prix, elle avait décidé de ne pas les prendre. Elle lui en a tout de même porté 2 que l'on avait en réserve et qui s'ajoutent aux 7 qu'elle a déjà.

Pascal Pichard dit qu'à l'avenir le problème ne se posera plus car selon l'APAVE, il devient nécessaire que ce soit une entreprise qui fasse un nettoyage plus approfondi que celui réalisé par les agents. Un devis va donc

être demandé à une société spécialisée.

- TAP :

Jean Marc Barradis dit que pour l'instant ils n'ont pas eu connaissance du planning des TAP et du coût pour l'année en cours. Cela leur sera transmis. De même, le planning des TAP sera mis sur le site.

Régine Barradis explique que les groupes ont été quelque peu modifiés, pour équilibrer les effectifs.

- Réunion rentrée scolaire :

Jean Marc Barradis fait remarquer que lors de la réunion de rentrée scolaire il n'y avait personne pour représenter la commune. Monsieur le Maire lui répond qu'encre aurait-il fallu qu'il le sache, il ne l'a appris que la veille il était donc impossible pour lui d'y assister. Le directeur avait omis de l'en avertir.

Hervé Fulbert fait remarquer que, idem pour la réunion de l'amicale laïque, les parents en ont été informés à la dernière minute.

Régine Barradis a connu la même mésaventure pour une réunion de préparation des élections de parents d'élèves.

- Panneaux :

Il y a un an, Serge Olivier avait demandé un panneau d'indication pour le salon de coiffure. Pascal Pichard lui répond que les panneaux seront vus dans leur globalité. Monsieur le Maire rajoute que la coiffeuse n'est pas demandeuse. Mais cela va être fait.

- Travaux divers :

Serge Olivier signale qu'un regard situé Place de la Treille, sur le terrain que vient d'acheter la commune a été cassé plusieurs fois, et que la réparation effectuée ne fait pas propre. Pascal Pichard lui répond que cela fait 4 fois qu'on le répare, que ce n'est peut-être pas joli mais que cela a le mérite d'être visible pour les camions de livraison. Serge Olivier dit qu'il faut peut-être mettre quelque chose en fonte.

Il signale également que toutes les barrières en bois le long de la RD 709 sont cassées et là encore cela ne fait pas propre. Justement Pascal Pichard a interrogé Monsieur Négrier de l'Unité d'Aménagement à ce sujet. Celui-ci lui a précisé qu'il incombait à la commune d'entretenir ces barrières. Serge Olivier préférerait qu'on les remplace par quelque chose de plus solide.

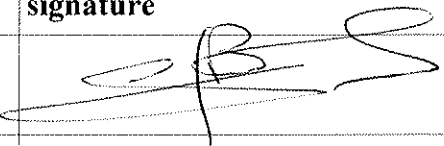


En plus, cela devient même dangereux.

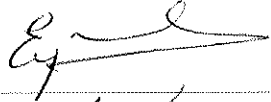
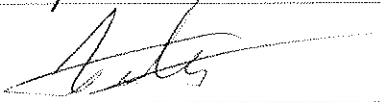

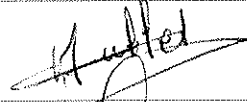

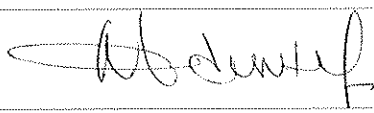

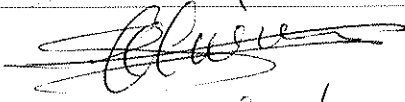
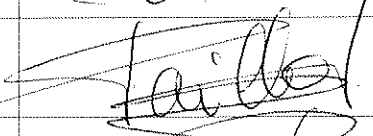
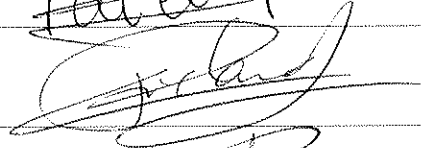
De même, lorsque l'on va à Mussidan, à droite, la végétation envahit les barrières et dépasse même sur le trottoir. Cela provient de l'ancien camping. C'est dangereux et cela fait sale.

Serge Olivier demande à ce que le terrain du nouveau lotissement communal soit nettoyé, il dit que la commune doit donner l'exemple. Pascal Pochard répond que l'agent qui passe l'épaveuse est en congé maladie.

Serge Olivier lui répond que l'on peut faire appel à une société privée. Monsieur le Maire lui répond qu'il est riverain, que cela ne le dérange pas et que lorsqu'il appartenait à un particulier, c'était bien pire.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h20.

nom	signature
BARRADIS Jean Marc	
BARRADIS Régine	
CROUZILLE Pierre André	

EYRAUD René	
FELIX Arnaud	
FENELON Isabelle	
FULBERT Hervé	
HENON Claire	
LAUBUGE Daniel	
LAUNAY Nelly	
MARTIN Patrick	
OLIVIER Serge	
PAILLOT Marie Claude	
PICHARD Pascal	
PICHARDIE Monique	